



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dépendance

Question écrite n° 18442

Texte de la question

M. Philippe Martin attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la situation des personnes âgées classées dans les groupes peu dépendants, mais suffisamment invalides pour ne pas pouvoir vivre seules. Bien qu'éligible à la prestation spécifique dépendance, ces personnes se voient refuser cette prestation dès lors qu'elles ne souhaitent pas de tierce personne rémunérée. Si cette décision de rejet est révisable à tout moment dès lors que la personne âgée dépendante emploie un tiers rémunéré, aucun dispositif ne semble prévu pour rémunérer un membre de la famille désireux d'assurer cette assistance. Il lui demande en conséquence s'il envisage d'étendre le champ d'application de la prestation spécifique dépendance à cette hypothèse.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18442

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 1998, page 4540